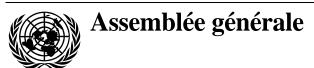
Nations Unies A/65/6 (Prog. 14)



Distr. générale 15 mars 2010 Français

Original: angla is

Soixante-cinquième session Point 133 de la liste préliminaire* Planification des programmes

Cadre stratégique proposé pour la période 2012-2013

Deuxième partie : plan-programme biennal

Programme 14 Développement économique et social en Afrique

Table des matières

	Page
Orientation générale	3
Sous-programme 1. Analyse macroéconomique, finance et développement économique	5
Sous-programme 2. Sécurité alimentaire et développement durable	6
Sous-programme 3. Gouvernance et administration publique	8
Sous-programme 4. Information et science et technologie au service du développement	9
Sous-programme 5. Commerce, coopération économique et intégration régionale	11
Sous-programme 6. Égalité des sexes et participation des femmes au développement	13
Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement	14
a) Activités sous-régionales pour l'Afrique du Nord	15
b) Activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Ouest	16
c) Activités sous-régionales pour l'Afrique centrale	18
d) Activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Est	19
e) Activités sous-régionales pour l'Afrique australe	20

^{*} A/65/50.





A/65/6 (Prog. 14)

Sous-programme 8. Planification du développement et administration	22
Sous-programme 9. Statistiques	24
Sous-programme 10. Développement social	26
Textes adoptés par les organes délibérants	27

Orientation générale

14.1 Le programme a pour objectif général d'aider les pays africains à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes favorisant la croissance économique durable et le développement social en mettant notamment l'accent sur la réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus d'autres grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux.

14.2 Le mandat relatif au programme est établi par la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a créé la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ce mandat a été complété par un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que par les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX), 809 (XXXI) et 844 (XXXIX) de la Commission. Celle-ci s'est vu confier d'autres mandats par le NEPAD et les textes et décisions issus de grandes conférences internationales, notamment le Document final du Sommet mondial de 2005.

14.3 La réduction de la pauvreté reste l'un des grands défis qui se posent à l'Afrique dans le domaine du développement. La majorité des pays africains continuent de faire face à une pauvreté extrême et généralisée malgré les progrès économiques et sociaux notables accomplis ces dernières années. La crise financière mondiale a entravé la croissance dans la région, avec des conséquences terribles pour les pays africains qui tentent de réduire la pauvreté, et elle n'a fait qu'aggraver les effets des récentes crises alimentaire et énergétique, compromettant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et mettant en péril le développement économique et social de l'Afrique à long terme. Compte tenu des taux de croissance actuels, l'Afrique reste le seul continent à ne pas être en voie de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Cette situation est exacerbée par des conflits récurrents, des catastrophes naturelles résultant des changements climatiques et la pandémie de VIH/sida, qui continuent de compromettre la croissance économique dans de nombreux pays africains.

14.4 Pour répondre à ces préoccupations et à d'autres problèmes de développement qui se profilent, les pays africains doivent formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes adaptés permettant d'assurer une croissance économique soutenue en vue de réduire la pauvreté et de réaliser un développement équitable. Dans le cadre de son mandat de promotion du développement économique et social en Afrique, la CEA va s'efforcer de résoudre ces problèmes en intensifiant ses efforts en faveur de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités du NEPAD.

14.5 La stratégie générale du programme de la CEA restera organisée autour de deux piliers principaux, qui sont : a) promouvoir l'intégration régionale en appui à la vision et aux priorités de l'Union africaine; et b) satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique dans le contexte des nouveaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. La Commission va mener ses travaux au titre de 10 sous-programmes aménagés pour éviter les doubles emplois, promouvoir les complémentarités,

éliminer les incohérences et mieux cibler les domaines qui ont acquis une nouvelle urgence. Les sous-programmes sont consacrés aux thèmes suivants : analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information et science et technique au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; égalité des sexes et participation des femmes au développement; activités sous-régionales de développement; planification du développement et administration; statistiques; et développement social.

14.6 Pour favoriser un rapprochement entre les questions thématiques et les priorités sectorielles en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du NEPAD, le repositionnement de la CEA (compte tenu des enseignements tirés jusqu'à maintenant) a été adapté en regroupant les domaines d'action apparentés et en développant des synergies, une cohérence et des complémentarités améliorées entre les groupes correspondants. Ainsi, une plus grande importance a été accordée aux grands secteurs suivants : changements climatiques; commerce intra-africain et international et mondialisation; financement du développement; et développement social. Par ailleurs, les domaines où l'actuel programme 9 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et l'actuel programme 14 (Développement économique et social en Afrique) sont complémentaires ont été clairement identifiés dans le but d'améliorer à l'avenir l'établissement des rapports sur les résultats des programmes et l'établissement des budgets. L'ajustement qui en a résulté entre parfaitement dans le cadre du mandat général de la CEA, qui est de promouvoir le développement économique et social de l'Afrique, et répond aussi à d'autres mandats importants aux niveaux mondial et régional, notamment l'Accord de Copenhague, le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et les documents finals de la Conférence des ministres de la CEA de 2009.

14.7 Les modalités de mise en œuvre comprendront l'acquisition, le partage et la mise en réseau des savoirs; la sensibilisation et la recherche de consensus; et la prestation de services consultatifs et la coopération technique. La CEA propose ces services par les moyens suivants : analyses économiques et sociales et élaboration de rapports de suivi et d'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique concernant les engagements pris aux niveaux mondial et régional; formulation de recommandations pratiques, de directives et de normes en appui à la concertation sur les politiques; organisation d'une concertation sur les politiques pour favoriser le consensus et l'adoption de positions régionales communes sur des questions importantes; renforcement des capacités (assistance technique, formation, ateliers et séminaires de groupes, et projets sur le terrain) pour faire connaître les pratiques optimales. La problématique hommes-femmes continuera aussi d'être transversalisée dans tous les sous-programmes, comme on le voit dans ce planprogramme.

14.8 Dans le cadre de l'application du programme, la CEA s'appuiera sur ses avantages relatifs pour faire participer des partenaires très divers au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies afin que ses travaux aient le plus grand impact possible et elle continuera de participer aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des opérations dans les activités de développement de l'ONU, et de

renforcer sa collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. La Commission continuera de s'appuyer sur ses partenaires habituels que sont l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAfD) et d'autres organisations régionales, mais aussi sur la société civile africaine et les organisations du secteur privé. La coordination et la collaboration interinstitutions entre les organismes des Nations Unies agissant en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions consultatives régionales de ces organismes qu'accueille la CEA en vue d'appuyer les priorités du NEPAD.

14.9 Le programme relève de la responsabilité de la CEA et de ses cinq bureaux sous-régionaux, ainsi que de celle de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). À la fin de la période visée par le plan, le programme devrait avoir contribué au renforcement de la capacité des États membres, à titre individuel ou collectif, d'élaborer et d'appliquer efficacement des politiques pour faire face aux problèmes de développement qu'ils rencontrent, l'accent étant mis en particulier sur la réduction de la pauvreté.

Sous-programme 1 Analyse macroéconomique, finance et développement économique

Objectif de l'Organisation: Promouvoir des politiques, stratégies et programmes pour une forte croissance durable, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement, du NEPAD et d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international

Réalisations escomptées

- a) Amélioration de la conception, de l'application et du suivi de politiques macroéconomiques et sectorielles viables, conformes aux priorités du NEPAD et aux objectifs du Millénaire pour le développement par les États membres
- b) Renforcement de la capacité des États membres de mobiliser des ressources internes et externes pour le développement
- c) Renforcement des capacités régionales et nationales d'élaboration, d'application et de suivi des politiques et programmes économiques et sociaux en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, avec une attention particulière pour les pays les moins avancés

Indicateurs de succès

- a) Augmentation du nombre d'États membres qui appliquent des politiques macroéconomiques et sectorielles dont la conception, l'application et le suivi sont conformes aux priorités du NEPAD et des objectifs du Millénaire pour le développement
- b) Augmentation du nombre de mesures et d'initiatives prises par les pays africains pour mobiliser le financement du développement
- c) Augmentation du nombre d'organes directeurs régionaux et nationaux qui appliquent les enseignements tirés de l'expérience en matière d'élaboration, d'application et de suivi des politiques sociales et économiques

Stratégie

14.10 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division du développement économique et du NEPAD. La principale difficulté se posant aux décideurs des États membres consiste à accélérer la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Il importe à cet égard que les pays africains soient capables d'élaborer des stratégies et des programmes nationaux et régionaux adaptés pour assurer une forte croissance soutenue et créer des emplois dans le but d'accélérer le processus de réduction de la pauvreté. Le sous-programme mettra l'accent sur la recherche appliquée, le partage des savoirs et la prestation de services consultatifs et l'élaboration de recommandations pratiques à l'intention des États membres, dans le but de les aider à relever leur taux de croissance économique en vue d'un développement durable. Les questions à traiter porteront notamment sur des politiques macroéconomiques, sociales et sectorielles; l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'appui aux pays les moins avancés d'Afrique; et la mobilisation des ressources en vue de promouvoir les investissements et l'industrie pour le développement, notamment la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, la stratégie s'attachera en particulier à satisfaire les besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires et des pays en développement sans littoral d'Afrique, dans le cadre des objectifs et des cibles des Programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty. Le sous-programme intensifiera son travail au sein du Groupe de réflexion africain sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, s'intéressera à d'autres initiatives nouvelles et apportera son appui à l'application du NEPAD. Dans le cadre de cet objectif, la collaboration avec d'autres partenaires sera renforcée, notamment en ce qui concerne l'application du NEPAD, des objectifs du Millénaire pour le développement, du Consensus de Monterrey et du Programme d'action de Bruxelles. La collaboration avec d'autres organismes africains de premier plan, notamment l'Union africaine et son programme du NEPAD, la BAfD, les instituts de recherche, les universités, le secteur privé, la société civile et d'autres organismes des Nations Unies, sera renforcée. La coopération avec les communautés économiques régionales sera aussi consolidée de manière à renforcer leur capacité de mieux coordonner les politiques macroéconomiques et sectorielles.

Sous-programme 2 Sécurité alimentaire et développement durable

Objectif de l'Organisation: Promouvoir la sécurité alimentaire et le développement durable, notamment en faisant face aux changements climatiques en Afrique conformément aux priorités de l'Union africaine et de son programme du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- a) Accroissement des capacités et de l'engagement aux niveaux national, sousrégional et régional pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes adaptés en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable
- a) Augmentation du nombre d'accords de partenariats et de programmes de coopération technique sous-régionaux et régionaux visant à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable

- b) Amélioration de la capacité des États membres d'intégrer les changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement
- b) Augmentation du nombre d'États membres bénéficiant du concours du sous-programme qui intègrent les changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement

Stratégie

14.11 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable. Pour faire face aux défis du développement durable en Afrique, recensés dans le Document final du Sommet mondial de 2005, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le cadre stratégique Union Africaine/NEPAD, le sous-programme continuera de mettre l'accent sur les politiques et stratégies de transformation structurelle de l'agriculture et sur la sécurité alimentaire dans une perspective de coopération et d'intégration régionales, avec une attention particulière portée aux ressources foncières, hydrauliques, forestières et bioénergétiques, aux liens entre milieu urbain et milieu rural, aux établissements humains et aux changements climatiques. D'autres questions transversales telles que la pauvreté et la problématique hommes-femmes seront aussi visées.

14.12 La stratégie comprendra également les volets suivants : analyse des politiques, sensibilisation et mise en réseau des savoirs, services consultatifs et assistance technique. À cet égard, le sous-programme contribuera au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement durable en appui à la mise en œuvre des documents finals correspondants du Sommet mondial pour le développement durable. Le sousprogramme cherchera à établir une collaboration plus étroite avec des organisations régionales et sous-régionales africaines, en particulier la Commission de l'Union africaine, la BAfD et les communautés économiques régionales. Les partenariats avec des départements du Secrétariat de l'ONU, notamment le Département des affaires économiques et sociales, et d'autres entités des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds international pour le développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial, le Forum des Nations Unies sur les forêts, et les secrétariats de divers accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi qu'avec le secteur privé et des organisations compétentes de la société civile, seront poursuivis afin de créer un maximum de synergie dans la mise en œuvre et la portée des programmes.

Sous-programme 3 Gouvernance et administration publique

Objectif de l'Organisation : Renforcer le respect des pratiques de bonne gouvernance dans tous les secteurs de la société, et le développement du secteur privé en appui aux processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et du NEPAD, et dans le contexte des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité des pays africains de respecter des pratiques de bonne gouvernance, en appui à l'Union africaine et à ses programmes du NEPAD et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine

- b) Amélioration de la capacité des institutions publiques africaines de répondre aux obligations de transparence, de responsabilité effective, d'efficacité et de fiabilité
- c) Engagement accru de la société civile et du secteur privé dans des environnements propices à la bonne gouvernance et à la démocratisation des processus s'y rapportant

Indicateurs de succès

- a) Augmentation du nombre d'États membres qui respectent les pratiques optimales et les politiques de bonne gouvernance adaptées
- b) Augmentation du nombre d'institutions publiques africaines qui adoptent ou appliquent des méthodes et des outils adaptés
- c) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent des mécanismes et des cadres réglementaires adaptés pour renforcer la participation des acteurs non étatiques

Stratégie

14.13 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de la gouvernance et de l'administration publique. Malgré les progrès accomplis par de nombreux pays africains vers une bonne gouvernance, la situation demeure précaire à cause de la pauvreté et des conflits incessants. Il s'agit par conséquent de soutenir les avancées réalisées par l'Afrique en matière de bonne gouvernance en mettant l'accent sur l'édification d'un État fonctionnel, doté de systèmes politiques et économiques transparents, participatifs et responsables, pour consolider le fondement d'un développement durable. La stratégie consistera avant tout à améliorer la gestion efficace et participative du secteur public, à développer le secteur privé et à promouvoir la participation de la société civile. À cette fin, les interventions et les efforts porteront sur les domaines suivants : pratiques et systèmes de gouvernance politique, dont des réformes du secteur public; fourniture d'un appui pour renforcer les capacités par le biais d'un système de gouvernance amélioré et d'une administration publique renforcée, une attention particulière étant accordée à l'aide aux pays sortant d'un conflit et aux États fragiles; promotion de mesures de lutte contre la corruption et de renforcement des institutions de bonne gouvernance; promotion de la participation populaire en renforçant la capacité de la société civile et du secteur privé; et renforcement du développement du secteur privé par la promotion des opportunités d'investissement et le renforcement des capacités en appui au développement des petites et moyennes entreprises. Partenaire stratégique dans le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le sous-programme

intensifiera son aide aux États membres pour l'application de celui-ci, notamment en ce qui concerne la constitution et la gestion d'une base de données crédible.

14.14 La stratégie comprendra les volets suivants: travaux d'analyse; services consultatifs sur la politique générale; formation; et assistance technique aux États membres et aux institutions régionales. La stratégie contribuera à améliorer la gestion des finances publiques et la responsabilité afin d'attirer plus d'investissements et de consolider la croissance et le développement du secteur privé, notamment des PME. La coopération technique du sous-programme porte sur des projets comme le suivi et l'évaluation des progrès vers la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des principales institutions publiques de gouvernance et des principales organisations de la société civile. Le sous-programme renforcera également son partenariat avec d'autres bureaux du Secrétariat, organisations et institutions, dont l'Union africaine, la BAD, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les communautés économiques régionales, les établissements universitaires, les associations des milieux d'affaires et les organisations de la société civile.

Sous-programme 4 Information et science et technologie au service du développement

Objectif de l'Organisation: Renforcer l'adaptation et l'application de programmes d'information, de science et technique et d'innovation appropriés et intégrés pour permettre l'entrée de l'Afrique dans l'économie du savoir

Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité des pays a) Augmentation du africains d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques et stratégies nationales et sectorielles sans exclusive, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, en matière d'information, de communication, de science et technique géoinformation et de science, technique et innovation

b) Renforcement de la capacité des États membres de promouvoir et mobiliser les technologies de l'information et des communications, la géoinformation, la science, la technique et l'innovation aux fins du développement aux niveaux national, sousrégional et régional

Indicateurs de succès

- a) Augmentation du nombre de pays qui ont élaboré, mis en œuvre et évalué ou révisé leurs politiques et programmes intégrés de technologies de l'information et des communications, de géoinformation et de science et technique
- b) i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales, y compris des programmes pilotes et des réseaux de savoir, prises pour mettre l'innovation au service du développement
 - ii) Plus grande utilisation des ressources d'information et de savoir et d'applications électroniques élaborées aux niveaux national, régional et mondial

10-27208 **9**

Stratégie

14.15 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division des technologies de l'information et de la communication, de la science et de la technologie. Des investissements et une utilisation appropriées des technologies de l'information et des communications, de la science, de la technique et de l'innovation sont essentiels à la transformation socioéconomique en Afrique, notamment dans le climat économique actuel devenu plus compétitif du fait de la mondialisation. Ce nouvel environnement compétitif a favorisé le développement d'une production à forte intensité de savoirs découlant d'un nombre accru d'interactions scientifiques et technologiques et du besoin d'innovation, surtout au moment où les pays s'efforcent de se remettre de la crise financière mondiale.

14.16 La sensibilisation et la recherche du consensus restent essentielles à la réalisation des objectifs du sous-programme et les travaux s'y rapportant continueront d'être pris en charge par le Comité de l'information pour le développement, de la science et de la technologie. Le sous-programme suivra aussi les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment le Plan d'action de Genève et le déploiement et la contribution des TIC à la croissance dans les États membres.

14.17 Le sous-programme continuera d'appuyer des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes pour constituer et soutenir l'économie numérique de l'Afrique et créer un environnement favorable à une économie axée sur les connaissances grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales en matière de TIC, d'information géographique et de science et technique. Des activités de recherchedéveloppement sur de nouvelles questions et de nouveaux sujets importants pour les États membres seront examinées, et défendues auprès des États membres et des communautés économiques régionales. L'appui aux activités de recherche concertées dans des domaines essentiels pour l'économie africaine du savoir sera ainsi renforcé, et la recherche et les observatoires scientifiques pour une meilleure analyse des politiques et des faits seront encouragées. Les réseaux de savoir existants seront renforcés et de nouveaux seront mis en place pour offrir un lieu de dialogue sur les politiques et permettre le partage des données d'expérience nationales et des pratiques optimales concernant les politiques, les stratégies et la mise en œuvre des applications électroniques.

14.18 Les activités spécifiques destinées à encourager la science et l'innovation comprennent l'appui aux États membres et aux communautés économiques régionales par la mise en œuvre du cadre pour l'innovation en Afrique, notamment des ateliers et des séminaires sur le renforcement des capacités.

14.19 Grâce à ses activités liées aux applications électroniques, le sous-programme élaborera des applications adaptées dans les domaines de l'électronique et de la technologie géospatiale pour la consolidation de l'économie numérique africaine et contribuera à l'amélioration des résultats dans divers secteurs socioéconomiques. Par conséquent, le Centre de technologie de l'information pour l'Afrique et les applications des systèmes d'information géographique seront développés pour renforcer l'économie du savoir en Afrique, appuyés par une documentation didactique, des bases de données et d'autres ressources et applications informatiques destinées à montrer l'utilisation des innovations et des technologies dans le cadre de scénarios pratiques. Les activités dans ce domaine consisteront notamment à

poursuivre les programmes de formation sur les TIC et la science, la technologie et l'innovation à l'intention de décideurs de différents niveaux (parlementaires, associations de femmes, organisations de la société civile, etc.) et à encourager l'élaboration de politiques, de programmes et d'applications nationaux en matière d'information géographique.

14.20 Le sous-programme continuera de travailler en étroite collaboration avec les bureaux sous-régionaux, les centres d'excellence régionaux africains (Centre régional de la cartographie des ressources de développement, Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux et Organisation africaine de cartographie et télédétection), et d'autres organismes à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies (Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, Bureau des affaires spatiales, Groupe sur l'observation de la Terre, Suivi mondial de l'environnement et de la sécurité, etc.) ainsi qu'avec d'autres parties prenantes de premier plan, dont la société civile, le secteur privé, les femmes, les organisations de jeunes, les médias, les institutions universitaires ou de recherche et d'autres réseaux de connaissances.

Sous-programme 5 Commerce, coopération économique et intégration régionale

Objectif de l'Organisation : Encourager la création de zones de libre-échange, de marchés communs et d'unions monétaires au sein des communautés économiques régionales pour accélérer l'intégration économique et physique sous-régionale et régionale dans le cadre de la vision et des priorités de l'Union africaine et du NEPAD

Réalisations escomptées

a) Plus grande harmonisation et mise en œuvre a) i) Augmentation du nombre de pays qui ont des politiques et des programmes dans les secteurs du commerce et de l'intégration des marchés, de l'intégration physique et de la libre circulation des personnes et des marchandises entre les communautés économiques régionales et au sein de celles-ci

b) Capacité renforcée pour l'harmonisation et la convergence des politiques et des programmes dans les zones d'intégration monétaire et financière au sein des communautés économiques régionales

Indicateurs de succès

- adhéré aux zones de libre-échange entre les communautés économiques régionales et du nombre de protocoles sur la libre circulation des personnes et l'intégration physique qui sont intégralement mis en œuvre
 - ii) Augmentation du nombre de politiques et de programmes harmonisés et mis en œuvre par les États membres
- b) i) Augmentation du nombre de communautés économiques régionales qui sont parvenues à l'intégration monétaire et financière, soit par un passage à la monnaie unique soit par la convertibilité partielle des monnaies
 - ii) Harmonisation et convergence accrues des politiques et des programmes à l'intérieur des communautés économiques régionales

- c) Renforcement de la capacité des États membres de transversaliser et d'intégrer des politiques commerciales dans des stratégies nationales et régionales de développement menant à une participation effective au commerce bilatéral, régional et multilatéral et aux négociations commerciales
- c) i) Augmentation du nombre de pays africains qui participent effectivement aux accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux
 - ii) Augmentation du nombre de politiques négociées et proposées par des pays africains dans les négociations commerciales multilatérales, bilatérales et régionales
 - iii) Augmentation du nombre de stratégies de développement nationales et régionales transversalisées et intégrées pour un commerce efficace

Stratégie

14.21 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de l'intégration régionale, de l'infrastructure et du commerce. Les communautés économiques régionales africaines, qui constituent la base de l'intégration du continent, font des progrès concernant le programme d'intégration dans leurs sous-régions respectives. Ainsi, des communautés économiques régionales comme le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont décidé de mettre en place une zone commune de libre-échange, tout en poursuivant leurs efforts vers la création de communautés monétaires au plus tard en 2018. Par ailleurs, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb arabe, qui ont un grand nombre de membres en commun, aimeraient réaliser un objectif identique en créant une zone de libre-échange unique. Il est donc nécessaire de renforcer la capacité des pays africains de concevoir des stratégies et des programmes commerciaux nationaux et régionaux adaptés afin de les aider à tirer profit de la mondialisation. Pour cela, il faut renforcer le développement des infrastructures et des services apparentés sur le continent par la mise en œuvre du programme de développement des infrastructures du continent africain.

14.22 Pour y parvenir, le sous-programme s'attachera à promouvoir le commerce intra-africain et la coopération monétaire et financière au sein des communautés économiques régionales et entre celles-ci, ainsi qu'à renforcer la coopération et l'intégration régionales. Le sous-programme apportera son appui aux efforts entrepris par l'Union africaine et les communautés économiques régionales en vue de consolider les zones de libre-échange et l'union douanière et de parvenir à la création de la Communauté économique africaine. Le sous-programme se consacrera par conséquent aux questions suivantes : les politiques sectorielles et commerciales, notamment les coûts d'ajustement des réformes commerciales, et en particulier ceux qui sont occasionnés par des accords commerciaux bilatéraux (par exemple les accords de partenariat économique), régionaux et internationaux (comme le Cycle de Doha); la proposition d'une solution aux contraintes d'approvisionnement et à la mise en œuvre de l'initiative « Aide pour le commerce »; les politiques et les mécanismes permettant d'augmenter les avantages de la coopération commerciale Sud-Sud. La problématique hommes-femmes demeure une question intersectorielle dans ces activités. Par ailleurs, le sous-

programme s'appuiera sur sa collaboration forte avec d'autres intervenants dans le cadre de mandats de l'ONU (par exemple la Déclaration du Millénaire, le Programme d'action de Bruxelles et le Consensus de Monterrey). Il intensifiera également sa participation dans des cadres de coopération Sud-Sud. Le sousprogramme continuera de même de fournir un appui technique, analytique et consultatif aux communautés économiques régionales par divers moyens, dont les programmes d'assistance pluriannuels, afin de parvenir aux résultats attendus. Le sous-programme participera à des activités qui appuient les secteurs du développement des infrastructures et des ressources naturelles en accordant une attention particulière aux transports, à l'énergie et à l'extraction minière, compte tenu des besoins particuliers des pays sans littoral dans le cadre du Programme d'action d'Almaty ainsi que des questions liées à la sécurité et à la sûreté. Par ailleurs, le sous-programme renforcera sa collaboration avec d'autres partenaires et parties prenantes afin de renforcer la mobilisation des ressources pour le financement du développement des infrastructures et d'autres biens publics régionaux. La collaboration avec d'autres divisions et bureaux sous-régionaux de la CEA sera renforcée et centrée sur des activités favorisant l'approfondissement de l'intégration régionale au sein des communautés économiques régionales de manière à accélérer le processus de création du marché commun des biens et services du continent africain.

Sous-programme 6 Égalité des sexes et participation des femmes au développement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation de la femme en vue d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'examen de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 15 ans après, du Sommet du Millénaire et du Programme du NEPAD

Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer le principe d'égalité entre les sexes et les facteurs sociaux dans les processus et politiques de développement

Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre d'institutions nationales et d'organismes intergouvernementaux qui appliquent des politiques appropriées et intègrent le principe d'égalité entre les sexes et les facteurs sociaux dans les processus de développement
 - ii) Augmentation du nombre d'États membres en mesure d'adopter et d'appliquer des plans de développement appropriés tenant compte des questions de population et d'égalité entre les sexes comme convenu dans les textes issus de l'examen de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 15 ans après

- b) Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux de prendre systématiquement en compte le principe d'égalité entre les sexes et les droits de l'homme dans des politiques et des programmes
- b) Augmentation du nombre d'institutions nationales et d'organismes intergouvernementaux qui utilisent ou appliquent des connaissances obtenues grâce à l'indicateur de l'égalité des sexes et du développement en Afrique, à l'établissement de modèles en matière d'égalité économique entre les sexes, à l'Observatoire africain des droits de la femme et à d'autres instruments ou instances appropriés

Stratégie

14.23 L'exécution de ce sous-programme relève du Centre africain pour le genre et le développement social, qui voit en l'Afrique un continent où chaque personne, sans distinction de sexe, de race, d'appartenance ethnique, d'âge, de handicap, de lieu de résidence et de religion, jouit d'une bonne qualité de vie dans la dignité, la liberté et l'égalité et où les droits fondamentaux de la population sont respectés et pleinement protégés par la loi.

14.24 Sur le plan interne, la stratégie visera à renforcer les synergies et les liens entre le sous-programme 6 (Égalité des sexes et participation des femmes au développement) et le sous-programme 10 (Développement social) et à resserrer les liens avec les autres divisions de la CEA et les bureaux sous-régionaux, œuvrant à l'unisson en matière de planification, de mobilisation des ressources et d'exécution de programmes. Le Centre continuera de resserrer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, les partenaires du système des Nations Unies (dans le cadre des mécanismes consultatifs régionaux et de l'équipe de directeurs régionaux) ainsi qu'avec les donateurs, les organisations de la société civile et les réseaux, en appui à l'exécution des programmes.

14.25 Les participants à la réunion du Comité Femmes et développement, tenue les 16 et 17 novembre 2009, ont félicité le sous-programme pour l'appui apporté aux mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes en Afrique et encouragé la CEA à assurer la continuité des interventions précédentes et à les améliorer. En application de cette recommandation, le sous-programme s'attachera, pendant l'exercice biennal 2012-2013, à accroître et renforcer les activités en cours et à promouvoir la recherche du consensus et la concertation sur les politiques d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes grâce à une approche axée sur les droits de l'homme.

Sous-programme 7 Activités sous-régionales de développement

14.26 Les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA chargés d'exécuter les composantes du sous-programme sont respectivement situés à : Rabat pour l'Afrique du Nord; Niamey pour l'Afrique de l'Ouest; Yaoundé pour l'Afrique centrale; Kigali pour l'Afrique de l'Est; et Lusaka pour l'Afrique australe. La

coordination des activités des bureaux sous-régionaux est assurée par le Bureau du Secrétaire exécutif de la CEA.

a) Composante 1 : activités sous-régionales pour l'Afrique du Nord

Objectif de l'Organisation: Renforcer l'intégration régionale en Afrique Nord en mettant l'accent sur les priorités des États membres de la sous-région en matière de développement socioéconomique, dans le cadre global du NEPAD et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les priorités sous-régionales et la vision de l'Union africaine

Réalisations escomptées

- a) Amélioration de la capacité des États membres, de l'Union du Maghreb arabe et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de répondre aux principales priorités de développement propres à la sous-région de l'Afrique du Nord
- b) Renforcement de la capacité de l'Union du Maghreb arabe de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement et le secrétariat du NEPAD
- c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Union du Maghreb arabe et les institutions des Nations Unies

Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre de stratégies et cadres d'action communs élaborés et adoptés dans les domaines prioritaires
 - ii) Augmentation du nombre d'États membres et d'organisations intergouvernementales comme l'Union du Maghreb arabe qui fournissent des informations sur la qualité des politiques et stratégies harmonisées qu'ils adoptent et mettent en œuvre
- b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés en commun avec les communautés économiques régionales respectives et les autres partenaires aux niveaux sous-régional et national
 - ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mises en commun avec les communautés économiques régionales en appui aux programmes pluriannuels
- c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant à la plate-forme de partage du savoir qu'accueille le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord

Stratégie

14.27 La mise en œuvre de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, situé à Rabat, qui couvre les sept pays suivants : Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie. La stratégie consistera essentiellement à renforcer l'appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration

régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour l'Afrique du Nord. Une assistance sera apportée à l'Union du Maghreb arabe pour l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration afin de lui permettre de mettre en œuvre le programme NEPAD et de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de l'exercice biennal, le bureau sous-régional achèvera la mise en œuvre du deuxième plan pluriannuel (2010-2012) avec l'Union du Maghreb arabe et lancera le troisième (2013-2015).

14.28 Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les pratiques optimales et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations, en particulier en ayant recours aux communautés de praticiens. La collaboration avec la Division des systèmes d'information et de la technologie se poursuivra dans le but de fournir une assistance technique aux communautés économiques régionales sur l'harmonisation du cadre juridique pour l'économie et la société du savoir. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités moyennant la prestation de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études de politiques pour relever les défis du développement propres à l'Afrique du Nord et axer les efforts sur la sensibilisation en faveur de l'intégration. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, les universités et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment le secrétariat du NEPAD et la Banque africaine de développement. Pour veiller à la qualité de ses services, le bureau sous-régional procédera systématiquement à l'évaluation de l'impact de ses activités sur ses clients, notamment au moyen de questionnaires.

b) Composante 2 : activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Ouest

Objectif de l'Organisation: Renforcer l'intégration régionale dans la sous-région dans le cadre global du NEPAD et réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu des besoins particuliers de l'Afrique, des priorités sous-régionales (Vision 20/20 de la CEDEAO) et de la vision de l'Union africaine

Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité des États membres, de la CEDEAO, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de l'Union du fleuve Mano et d'autres organisations intergouvernementales et de la société civile de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels, notamment pour l'intégration du principe d'égalité entre les sexes

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de mesures communes adoptées et mises en œuvre par les États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales telles qu'elles figurent dans leurs documents de stratégie et programmes

- b) Amélioration de la mise en réseau entre les principales parties prenantes œuvrant dans le domaine du développement, notamment les États membres, les organisations intergouvernementales, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile, les équipes de pays des Nations Unies et les autres entités sous-régionales
- c) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales et des États membres de formuler et mettre en œuvre des politiques en matière de règlement des conflits et de reconstruction après les conflits
- b) Augmentation du nombre de programmes et projets menés en commun avec la CEDEAO dans le contexte des programmes pluriannuels et du programme de la vision 20/20
- c) Augmentation du nombre de politiques pertinentes formulées par les États membres et les communautés économiques de la sous-région

Stratégie

14.29 L'exécution de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, situé à Niamey, qui couvre les 15 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. La stratégie consistera essentiellement à renforcer l'appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour l'Afrique de l'Ouest. Une assistance sera apportée à ces communautés pour l'élaboration et l'exécution de programmes de collaboration conformément au programme NEPAD et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les pratiques optimales et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités moyennant la prestation de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études de politiques pour relever les défis du développement propres à l'Afrique de l'Ouest. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et les autres partenaires du développement opérant dans la sousrégion, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.

14.30 Le bureau s'attachera en particulier à renforcer la mise en œuvre du programme pluriannuel avec la Commission de la CEDEAO au moment où celle-ci approfondit sa réforme. Il utilisera ce mécanisme de collaboration comme un point d'entrée et un modèle pour élargir la coopération à d'autres organisations intergouvernementales de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

14.31 De fait, la stratégie de mise en œuvre s'articulera autour d'une démarche visant à :

- a) Favoriser la concertation sur les politiques de développement dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ;
- b) Mettre en place des plates-formes et instances de concertation au niveau sous-régional, ou les renforcer.

c) Composante 3 : activités sous-régionales pour l'Afrique centrale

Objectif de l'Organisation: Renforcer l'intégration régionale en Afrique centrale dans le cadre global du NEPAD, des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres nouveaux défis de portée mondiale, compte tenu des besoins particuliers de l'Afrique, des priorités sous-régionales et de la vision de l'Union africaine

Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale, à savoir la Communauté économique des États d'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale, et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d'intégration sous-régionale de l'Afrique centrale

- b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale et de leurs institutions spécialisées de mettre en œuvre leurs fonds communautaires de compensation et de développement aux fins de l'exécution de projets d'intégration
- c) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales et des États membres de formuler des politiques de relèvement après les conflits

Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre de politiques macroéconomiques et sectorielles formulées ou mises en œuvre dans la sous-région
 - ii) Augmentation du nombre d'États membres, de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales qui fournissent des informations sur la qualité des politiques et stratégies harmonisées qu'ils adoptent et mettent en œuvre
- b) i) Augmentation du nombre de règles harmonisées et appliquées en vue de l'institution d'un marché commun unique en Afrique centrale
 - ii) Accroissement du nombre de communautés économiques et d'institutions spécialisées de la sous-région qui mettent en œuvre des fonds régionaux et des projets d'intégration appropriés
- c) Augmentation du nombre de politiques pertinentes formulées par les États membres et les communautés économiques régionales de l'Afrique centrale

Stratégie

14.32 L'exécution de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, situé à Yaoundé, qui couvre les pays suivants : Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. La stratégie consistera essentiellement à renforcer l'appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales de l'Afrique centrale pour améliorer leur capacité de réaliser des analyses économiques, portant notamment sur le développement sectoriel et l'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour cette sous-région. Le bureau sous-régional veillera à ce que les

questions de développement soient examinées comme il se doit dans les débats des organisations intergouvernementales. Il poursuivra son action de sensibilisation en faveur de l'intégration régionale en Afrique centrale et du développement socioéconomique et sectoriel de la sous-région. Une assistance sera apportée aux communautés économiques régionales et à leurs institutions spécialisées afin qu'elles puissent mettre en œuvre leurs fonds communautaires de compensation et de développement en vue de l'exécution de projets d'intégration mais aussi appliquer le Plan directeur consensuel de transport en Afrique centrale (PDCT-AC), instituer un marché commun en Afrique centrale et le consolider. Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les pratiques optimales et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations.

14.33 La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités moyennant la prestation de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études de politiques pour relever les défis de développement propres à l'Afrique centrale, dont le relèvement après les conflits. La stratégie prévoit aussi des consultations étroites avec les communautés économiques régionales, en particulier dans le cadre de l'élaboration du programme pluriannuel et des mécanismes de coordination mis en place aux niveaux national et sous-régional. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et les autres partenaires du développement présents dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

d) Composante 4 : activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Est

Objectif de l'Organisation: Renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est dans le cadre global du NEPAD, en réalisant les objectifs convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu des besoins particuliers de l'Afrique, des priorités sous-régionales et de la vision de l'Union africaine

Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels et d'intégrer systématiquement les processus, instruments et décisions d'intégration régionale dans les cadres d'orientation, juridiques et réglementaires nationaux

Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre de mesures communes adoptées et mises en œuvre par les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales de la sous-région
 - ii) Augmentation du nombre d'États membres, de communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales qui fournissent des informations sur la qualité des politiques et stratégies harmonisées qu'ils adoptent et mettent en œuvre

- b) Renforcement des plates-formes de sensibilisation et de partage du savoir, de données d'expérience et de pratiques, pour la recherche du consensus et l'expression d'une voix et d'une position communes de l'Afrique de l'Est concernant le programme de développement et les priorités sous- régionales
- c) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales, à savoir la Communauté des États de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Commission de l'océan Indien et la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, grâce à des partenariats améliorés pour approfondir l'intégration régionale en Afrique de l'Est
- b) Accroissement du nombre de plates-formes et d'instances de mise en réseau et de concertation concernant le programme de développement et les priorités sous-régionales
- c) Augmentation du nombre de programmes et projets menés conjointement avec les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes pour approfondir l'intégration régionale aux niveaux sous-régional et national

Stratégie

14.34 L'exécution de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est, situé à Kigali, qui couvre les 13 pays suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Somalie. Pour atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées, le sousprogramme accompagnera et appuiera l'intégration régionale et la coopération dans la sous-région; surveillera l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique de l'Est (grâce à l'observatoire de l'intégration régionale, par exemple); réalisera des analyses de politiques pour affiner les processus d'intégration régionale; contribuera à l'harmonisation et à la normalisation des politiques, lois et règlements ainsi que des procédures; et facilitera les opérations commerciales afin de réduire les coûts des transactions. Par ailleurs, le sous-programme s'attachera à renforcer les capacités et à promouvoir l'appui institutionnel aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales ainsi qu'aux États membres.

Composante 5 : activités sous-régionales pour l'Afrique australe

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'intégration régionale en Afrique australe dans le cadre global du NEPAD, des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres nouveaux défis de portée mondiale, compte tenu des priorités sous-régionales et de la vision de l'Union africaine

Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité des États

- membres, de la SADC et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités en matière d'intégration
- a) Augmentation du nombre de stratégies et cadres d'action communs élaborés et adoptés dans ces domaines

Indicateurs de succès

sous-régionale de l'Afrique australe, et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

- b) Renforcement de la capacité de la SADC de mettre en œuvre des programmes pluriannuels et du COMESA, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la SADC de mettre en œuvre le programme tripartite convenu grâce à de meilleurs partenariats avec les principales parties prenantes, notamment d'autres organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD
- c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, la SADC, le secteur privé, la société civile et les institutions des Nations Unies

- b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés en commun avec les communautés économiques régionales et d'autres partenaires aux niveaux sousrégional et national
 - ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mobilisées conjointement avec les communautés économiques régionales en appui aux programmes pluriannuels
- c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant à la plate-forme de partage du savoir qu'accueille le bureau sous-régional pour l'Afrique australe

Stratégie

14.35 L'exécution de cette composante relève du bureau sous-régional pour l'Afrique australe, situé à Lusaka, qui couvre les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. La stratégie consistera essentiellement à renforcer l'appui technique aux États membres et à la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) en vue d'améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour cette sous-région. Une assistance sera apportée pour l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration en vue de la mise en œuvre du programme NEPAD et de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour tirer profit des pratiques optimales et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités moyennant la prestation de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études de politiques pour relever les défis du développement propres à l'Afrique australe. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires de développement présents dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.

Sous-programme 8 Planification du développement et administration

Objectif de l'Organisation: Améliorer la gestion dans le secteur public eu égard à l'analyse des politiques économiques et à la planification du développement par les gouvernements des pays africains et d'autres acteurs du développement connexes

Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des États membres de la CEA d'échanger des données d'expérience et d'adopter de nouvelles méthodes pour faire face aux nouvelles questions concernant la politique et l'analyse macroéconomiques

b) Renforcement des capacités et échange de pratiques optimales et de données d'expérience entre États membres en vue de l'adoption de politiques et méthodes de planification du développement (y compris le développement local)

Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre de pays qui adoptent de nouvelles méthodes d'élaboration et d'analyse des politiques ainsi que des mesures appropriées, conformément aux recommandations de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP/CEA)
 - ii) Accroissement du nombre de services et d'institutions nationaux et sous-régionaux du secteur public en Afrique qui appliquent de nouvelles politiques et méthodes appropriées en matière de planification et d'analyse
- b) i) Accroissement du nombre de pays et de sous-régions (à l'intérieur des pays) qui adoptent des politiques et des mesures ou mènent des activités dans le domaine de la planification du développement (y compris le développement local) conformément aux recommandations de l'IDEP/CEA
 - ii) Accroissement du nombre de personnes interrogées dans la région de l'Afrique qui se déclarent satisfaites des publications et du matériel de formation sur la planification du développement qu'elles utilisent

Stratégie

14.36 L'exécution de ce sous-programme relève de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), créé en 1962 par une résolution de l'Assemblée générale. L'Institut, qui entend se repositionner afin de se rendre encore plus utile, de consolider sa position en tant que première source de développement des capacités pour les gouvernements africains, d'élargir son action, de renforcer sa présence et son rayonnement et d'accroître l'impact de ses activités, met en œuvre une stratégie multiforme consistant notamment à :

a) Renouveler entièrement les cours de formation et de développement des capacités dispensés par l'Institut afin d'approfondir les programmes d'enseignement, d'adopter une pédagogie plus interactive et de diversifier la gamme des modules offerts aux différentes catégories de fonctionnaires;

- b) Introduire une série de modules de cours de base de courte durée offrant aux fonctionnaires des services compétents des administrations africaines et des autres institutions de développement largement l'occasion d'acquérir ou de renouveler leurs connaissances fondamentales et leurs compétences de base en matière de gestion économique, d'analyse des politiques et de planification du développement;
- c) Établir des partenariats avec les universités, les institutions de formation pour le développement et les centres de recherche-développement qui sont bien placés pour collaborer avec l'IDEP pour dispenser ses programmes de formation et de développement des capacités aux niveaux local, national ou sous-régional;
- d) Renouveler les partenariats internationaux, aussi bien avec les organismes des Nations Unies, y compris les diverses divisions de la CEA, qu'avec les institutions extérieures, en vue de la réalisation des activités menées par l'Institut à l'intention du secteur public et des spécialistes non gouvernementaux du développement en Afrique, cette forme de partenariat étant particulièrement utile pour tirer parti des atouts comparatifs à l'échelle mondiale;
- e) Décentraliser résolument les activités de formation et de développement des capacités afin d'accroître considérablement et d'élargir les possibilités de participation aux cours de l'Institut et d'étendre la portée de ses travaux;
- f) Solliciter avec détermination la participation du secteur privé, du pouvoir législatif, des organisations non gouvernementales s'occupant du développement et des groupes de la société civile, compte tenu de l'importance croissante des acteurs non étatiques pour le développement en Afrique;
- g) Intensifier la formation des formateurs afin de disposer de spécialistes appelés à contribuer au renforcement et au renouvellement des compétences de leurs collègues dans les institutions de développement d'importance stratégique;
- h) Faciliter les travaux de recherche sur les politiques, la concertation, les services consultatifs et la diffusion des politiques en complément à la mission de formation et de développement des capacités de l'Institut;
- i) Investir les ressources nécessaires pour transformer la bibliothèque de l'IDEP en centre principal de ressources pour la documentation primaire et secondaire sur la planification du développement en Afrique;
- j) Transformer le site Web de l'IDEP en site d'apprentissage et portail pour la planification du développement en Afrique, outre sa fonction actuelle de diffusion de l'information:
- k) Faciliter l'éducation au développement et l'échange de données d'expérience sur le développement en Afrique en organisant des visites et voyages d'études visant à résoudre des problèmes particuliers;
- 1) Concevoir des programmes de développement des capacités destinés spécialement aux jeunes fonctionnaires et aux femmes cadres menant une carrière dans les domaines de la gestion économique, de l'analyse des politiques et de la planification du développement; et
- m) Offrir un nombre croissant de cours sur mesure pour satisfaire les besoins particuliers des gouvernements et institutions qui en font la demande, y compris les

communautés économiques régionales qui constituent les éléments du programme de développement de l'Afrique.

Sous-programme 9 Statistiques

Objectif de l'Organisation: Au service des processus d'intégration de l'Afrique, renforcer sur ce continent la disponibilité et l'exploitation d'une information statistique de qualité aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits et du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement fixés aux niveaux national et international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, conformément au Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique

Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des États membres de produire et utiliser des statistiques économiques, démographiques, sociales et écologiques, y compris des statistiques ventilées par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes, au service de l'intégration régionale et des objectifs du Millénaire pour le développement

b) Renforcement des capacités nationales pour la production de données statistiques harmonisées et comparables au service de l'intégration régionale, des programmes de convergence macroéconomique, de la monnaie commune et d'une meilleure gestion de l'économie dans les communautés économiques régionales

Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale de développement de la statistique conforme aux normes et pratiques statistiques internationales
 - ii) Augmentation du nombre de pays ayant mené à bien des recensements de la population et de l'habitation pendant le cycle 2010 conformément aux normes et pratiques internationales
- b) i) Augmentation du nombre de bureaux de statistique nationaux qui établissent des ensembles comparables de comptes économiques et écologiques conformément au Système de comptabilité nationale 2008
 - ii) Augmentation du nombre de pays ayant adopté le tronc commun minimum de manuels nécessaire à l'harmonisation des statistiques

Stratégie

14.37 Les activités prévues au titre de ce sous-programme sont placées sous la responsabilité du Centre africain pour la statistique. Le sous-programme vise à renforcer la capacité des pays africains à collecter, synthétiser et utiliser des statistiques comparables, harmonisées et de qualité aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au service de l'intégration régionale, notamment par l'harmonisation des méthodes employées pour les recensements, les enquêtes, les comptes nationaux, les classifications économiques et les indicateurs concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux méthodologies internationales telles que le Système de comptabilité nationale 2008. Les données statistiques comparables et de meilleure qualité ainsi obtenues seront utilisées pour établir des publications

statistiques et pour alimenter la base de données statistiques africaine. En outre, le sous-programme aidera les pays à mener leurs opérations statistiques, y compris les recensements et les enquêtes, en mettant l'accent sur l'exploitation efficace des données administratives nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (données d'état civil, par exemple) et sur les statistiques ventilées par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le sous-programme continuera de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique; dans l'application de la Charte africaine de la statistique qui a été élaborée par la Commission de l'Union africaine et avalisée par les pays, et qui insiste sur l'importance que revêt l'existence de statistiques comparables pour l'intégration régionale; et dans la prestation d'un appui aux pays aux fins de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de la statistique.

14.38 Cette stratégie comportera les volets suivants : travaux méthodologiques rigoureux à travers des manuels, des cours de formation et des projets opérationnels; sensibilisation autour des questions institutionnelles et de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique; diffusion de l'information, des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales; assistance technique, y compris fourniture de conseils aux États membres et à leurs institutions. À cet égard, les activités suivantes seront privilégiées : élaboration d'un manuel sur les statistiques harmonisées; appui aux groupes de travail chargés de l'harmonisation des statistiques liées aux prix, à la comptabilité nationale, au commerce et aux finances publiques; élaboration de données statistiques dans des pays pilotes; tenue de base de données; activités de sensibilisation; transversalisation de la problématique hommes-femmes; renforcement du cadre institutionnel; échanges d'informations et de données d'expérience et diffusion de pratiques optimales. Par conséquent, les activités du sous-programme seront menées en coordination et en coopération avec les organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, la BAD, les organisations intergouvernementales régionales et les organismes internationaux compétents, notamment la Division de statistique de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Centre africain pour la statistique favorisera l'harmonisation et la collaboration dans le domaine de la statistique à travers les réunions de la Commission statistique pour l'Afrique et de ses groupes de travail, dont le Groupe africain sur la comptabilité nationale, le Groupe africain sur la formation statistique et le Groupe africain sur le secteur informel. En outre, il renforcera sa collaboration avec les autres divisions de la CEA et avec les bureaux sous-régionaux, notamment en assurant un appui technique à la livraison de divers produits au titre de leurs sous-programmes, y compris des publications phares telles que le Rapport économique sur l'Afrique et les rapports sous-régionaux.

Sous-programme 10 Développement social

Objectif de l'Organisation: Faire reculer la pauvreté et favoriser un développement social durable, équitable et sans exclusive, conformément aux objectifs de développement fixés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer la dimension sociale et la problématique hommes-femmes aux processus et politiques de développement

b) Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux d'analyser et d'élaborer des politiques et d'agir en faveur de l'intégration sociale

Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre d'institutions nationales et d'organismes intergouvernementaux qui appliquent des politiques adaptées et intègrent la dimension sociale et la problématique hommes-femmes aux processus de développement
 - ii) Augmentation du nombre d'États membres et d'organismes intergouvernementaux qui appliquent des connaissances et des outils découlant du sous-programme lors de l'adoption et de la mise en place de programmes de développement tenant compte des questions de population et de la problématique hommes-femmes, comme il en a été convenu dans les textes issus de l'examen de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 15 ans après
- b) Augmentation du nombre d'États membres et d'organismes intergouvernementaux qui mettent à profit les connaissances obtenues pour concevoir et mettre en œuvre des politiques d'intégration sociale adaptées fondées sur les droits de l'homme et pour en assurer le suivi

Stratégie

14.39 L'exécution du sous-programme 10 relève du Centre africain pour le genre et le développement social, qui nourrit l'ambition d'un continent où chacun, indépendamment de son sexe, de sa race, de son ethnicité, de son âge, de son handicap, du lieu où il vit et de sa religion, bénéficie d'une bonne qualité de vie et connaît la dignité, la liberté et l'égalité, et où les droits de l'homme sont respectés et pleinement protégés par la loi.

14.40 Au niveau interne, la stratégie consistera à renforcer la synergie et les passerelles entre le sous-programme « Égalité des sexes et participation des femmes au développement » et le sous-programme « Développement social » et à nouer des liens plus étroits avec les autres divisions de la CEA et les bureaux sous-régionaux, œuvrant à l'unisson en matière de planification, de mobilisation des ressources et

d'exécution des programmes. Le Centre continuera de renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, ses partenaires du système des Nations Unies (à travers les mécanismes de coordination régionale et l'Équipe de directeurs régionaux), les donateurs et les organisations et réseaux de la société civile, afin de favoriser l'exécution des programmes.

14.41 Le sous-programme s'attachera en particulier à favoriser la mise en œuvre des recommandations formulées dans la déclaration adoptée à l'issue de la conférence ministérielle d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement 15 ans après (23 octobre 2009) et dans le document final adopté par le Comité du développement humain et de la société civile (19 octobre 2009). Il lancera, analysera, renforcera, généralisera et suivra les politiques menées dans le domaine du développement social et humain. Cela permettra de favoriser le dialogue sur les politiques et la recherche d'un consensus sur les thèmes de l'intégration sociale, des objectifs du Millénaire liés à la santé, du VIH/sida, de la jeunesse, de l'éducation, de l'emploi, de la protection sociale et de la mise en valeur des ressources humaines, entre autres questions d'ordre social.

Textes adoptés par les organes délibérants

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
58/142	Participation des femmes à la vie politique (sous-programmes 2 et 6)
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
59/228	Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau (sous-programmes 2 et 5)
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/7	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (sous-programmes 4 et 7)

61/230	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
63/267	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
64/159	Le droit à l'alimentation (sous-programme 2)
64/160	La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme (sous-programmes 3 et 5)
64/172	Le droit au développement
64/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
64/214	Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
64/215	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
64/216	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
64/218	Mise en valeur des ressources humaines
64/221	Coopération Sud-Sud
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
64/223	Vers des partenariats mondiaux
64/252	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	
1999/5	Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités	
2004/246	Coopération régionale	
2005/44	Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	
2007/4	Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique	
2007/33	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies	
2009/1	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	
2009/6	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (sous-programme 10)	
2009/19	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (sous-programmes 5 et 9)	
2009/20	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (sous-programme 1)	
2009/25	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité (sous-programmes 3 et 9)	
2009/29	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16	
2009/32	Pays africains qui sortent d'un conflit (sous-programme 5)	
Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique		
798 (XXX)	Promotion de l'investissement privé en Afrique (sous-programmes 1 et 3)	
844 (XXXIX)	Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique	
845 (XXXIX)	Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique	

10-27208 **29**

853 (XL)	Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures
865 (XLII)	La crise financière et économique mondiale
866 (XLII)	Objectifs du Millénaire pour le développement

Sous-programme 1 Commerce, finances et développement économique

Résolutions de l'Assemblée générale

54/197	Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
59/249	Coopération pour le développement industriel
63/229	Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
63/206	Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement
64/190	Système financier international et développement
64/191	Viabilité de la dette extérieure et développement
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
64/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Résolutions du Conseil économique et social

2004/48	Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
2004/64	Conférence internationale sur le financement du développement
2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein- emploi productif et d'un travail décent pour tous
2007/30	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
2007/31	Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

840 (XXXV)	Application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010
847 (XL)	Aide pour le commerce
848 (XL)	Financement du développement
862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieure
865 (XLII)	La crise financière et économique mondiale

Sous-programme 2 Sécurité alimentaire et développement durable

Résolutions de l'Assemblée générale

47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
54/214	La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale
57/271	Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après
64/72	Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
64/73	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
64/197	Les technologies agricoles au service du développement
64/198	Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
64/199	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
64/201	Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
64/202	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
64/203	Convention sur la diversité biologique
64/205	Développement durable dans les régions montagneuses

64/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
64/224	Développement agricole et sécurité alimentaire
64/236	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2004/48	Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant
	à promouvoir le développement rural dans les pays en développement,
	en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la
	pauvreté et d'instaurer un développement durable

2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

800 (XXX)	Stratégie et Plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique
801 (XXX)	Sécurité et autosuffisance alimentaires en Afrique
852 (XL)	Changements climatiques et développement en Afrique

Sous-programme 3 Gouvernance et administration publique

Résolutions de l'Assemblée générale

48/180	L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
54/128	Lutte contre la corruption
54/204	Les entreprises et le développement
60/34	Administration publique et développement
64/12	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
64/82	Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme
64/116	L'état de droit aux niveaux national et international
64/148	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

64/152	Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
64/153	Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
64/155	Affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation
64/161	Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme
64/173	Promotion d'une répartition géographique équitable dans la composition des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme
64/174	Droits de l'homme et diversité culturelle
64/237	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
Résolutions du Conseil économique et social	

2005/3	Administration publique et développement
2009/23	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2009/33	Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Sous-programme 4 Information et science et technique au service du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

50/102	Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique
57/4	Coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement
60/252	Sommet mondial sur la société de l'information
63/306	Multilinguisme
64/86	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
64/187	Les technologies de l'information et des communications au service du développement

64/211	Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et évaluation des efforts nationaux visant à protéger les infostructures essentielles	
64/212	Science et technique au service du développement	
Résolutions	du Conseil économique et social	
2007/8	Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information	
2009/7	Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	
Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique		
758 (XXVI	II) Le rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable	
766 (XXVI	II) Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration en Afrique	
789 (XXIX	Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable de l'Afrique	
795 (XXX)	Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique	
812 (XXXI	Mise en œuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI)	
817 (XXXI	Conférence régionale africaine sur la science et la technologie	

Sous-programme 5 Coopération économique et intégration régionale

Résolutions de l'Assemblée générale

50/126	Eau potable et assainissement
56/180	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
58/201	Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
58/217	Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
60/5	Amélioration de la sécurité routière mondiale
64/188	Commerce international et développement
64/192	Produits de base
64/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Résolutions du Conseil économique et social

2009/11 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 818 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique
- 819 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique
- Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales

Sous-programme 6 Égalité des sexes et participation des femmes au développement

Résolutions de l'Assemblée générale

59/167	Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI ^e siècle »
59/248	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
63/157	Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
64/137	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
64/138	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
64/139	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
64/140	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
64/141	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de

Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire

64/145 Les filles

64/217 Participation des femmes au développement

de l'Assemblée générale

Résolutions du Conseil économique et social

1998/12	Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les
	domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing

- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/12 Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/13 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 802 (XXX) Plate-forme d'action africaine : position commune africaine pour la promotion de la femme
- 824 (XXXI) Suivi des conférences de Dakar et de Beijing : mise en œuvre des plates-formes d'action mondiale et régionale pour la promotion de la femme

Sous-programme 7 Activités sous-régionales de développement

- a) Activités sous-régionales pour l'Afrique du Nord
- b) Activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Ouest
- c) Activités sous-régionales pour l'Afrique centrale
- d) Activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Est
- e) Activités sous-régionales pour l'Afrique australe

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
- 61/212 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

2006/14 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 828 (XXXII) Les Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) : renforcement de la présence sous-régionale de la CEA
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales : relations entre la CEA, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée par le Comité ministériel de suivi à sa première réunion)

Sous-programme 8 Planification du développement et administration

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

799 (XXX)	Promotion du développement humain en Afrique
839 (XXXV)	Institut africain de développement économique et de planification
846 (XXXIX)	Institut africain de développement économique et de planification
851 (XL)	Institut africain de développement économique et de planification
864 (XLII)	Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

Sous-programme 9 Statistiques

Résolutions du Conseil économique et social

2000/27	Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
2005/13	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)

2006/6 Renforcement des capacités statistiques

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique

Sous-programme 10 Développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

47/5	Proclamation sur le vieillissement
49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement
50/81	Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et audelà
50/107	Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
60/35	Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
62/131	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
62/170	Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
62/180	2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
S-24/2	Nouvelles initiatives de développement social
64/79	Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
64/129	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique
64/130	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
64/131	Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
64/132	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
64/133	Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
64/134	Proclamation de l'année 2010 Année de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
64/135	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

64/136	Rôle des coopératives dans le développement social
64/146	Droits de l'enfant
64/166	Protection des migrants
64/207	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
Résolutions du Conseil économique et social	
1997/2	Migrations internationales et développement
2001/42	Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté
2003/13	Coopération nationale et internationale au service du développement social : réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2005/13	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
2007/27	Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au delà
Résolution de la Commission de la population et du développement	
2007/1	Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement
Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique	
748 (XXVIII) Population, famille et développement durable	

832 (XXXIII) Le VIH/sida en Afrique